

PUBLIC CONCERNE

Toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires.

Pré-requis : savoir lire et écrire le français.

ORGANISATION

Durée du stage : 4 jours (28 heures).

Participants : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques :

exposé oral, travaux dirigés, recherche d'informations, échanges avec les participants, vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

Moyens pédagogiques :

ordinateurs, salles équipées en ressources vidéo et multimédia. Plateforme de formation à distance (formation en FOAD).

Intervenants : Marie-Laure BAMAS - Philippe BOULLAY.

Modalités d'évaluation :

test final avec un seuil de réussite à atteindre. 30 questions, 25 bonnes réponses attendues.

Formalisation à l'issue de la formation :

formation continue certifiante.
Remise d'une attestation individuelle et du bordereau de score.

Lieu du stage :

CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé...) ou en formation ouverte à distance.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des stages et le nombre de places disponibles.

Nous contacter.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le certiphyto.

CONTENU

1 : RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

- 9 heures – 10 questions.

2 : SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR ET ESPACE OUVERT AU PUBLIC

- 6 heures – 10 questions.

3 : RÉDUCTION DE L'USAGE, MÉTHODES ALTERNATIVES

- 12 heures – 10 questions.

4 : Test - QCM

- 1 heure - QCM composé de 30 questions : seuil de réussite 25 bonnes réponses.

TARIFS

Nous consulter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation intégrant une vérification des connaissances par étapes, d'une heure, comprenant 30 questions portant sur le programme de formation du certificat, 25 réponses justes sur les trente questions sont exigées.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

cfppa.rouillon@educagri.fr

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière

Membre de :

